



Garnich, le 5 janvier 2026

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la Gestion de l'Eau a transmis à l'administration communale de Garnich le dossier de demande d'autorisation n° :

EAU-AUT-25-1157 ayant pour objet la réfection de l'ouvrage de traversée de la rue des Tanneurs, l'élargissement du lit du cours d'eau « Mamer » dans le cadre de l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau « Mamer » à Garnich au demandeur : Bureau d'études Micha Bunusevac – 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen au nom et pour le compte de l'Administration communale de Garnich.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Mireille Schmit
Secrétaire communale



Sonia Fischer-Fantini
Bourgmestre

